

Plus de 100,000 permis de chasse au chevreuil ont été vendus en 1954 et près de 30 p. 100 des chasseurs ont eu leur chevreuil. Il n'existe pas actuellement de saison ouverte pour la chasse du caribou des bois.

**Manitoba.**—La production et la valeur des fourrures ont baissé en 1953-1954. Les peaux d'animaux sauvages ont été d'une valeur totale de \$1,574,467 au regard de \$2,116,157 l'année précédente, soit 15 p. 100 de moins que le chiffre de 1952-1953.

Le programme relatif à l'extension des piégeages immatriculés se poursuit et des relevés importants ont été effectués en 1954-1955 dans l'ouest central de la province, en vue d'incorporer cette région aux réseaux existants. La valeur estimative de la prise de 1953-1954 dans tous les districts de piégeages immatriculés a été de \$152,400 contre \$265,666 en 1952-1953.

La production totale de fourrures d'animaux sauvages en 1953-1954 comprenait 23,324 peaux de castors, 18,391 de visons et 739,201 de rats musqués. Les autres peaux levées étaient ainsi réparties: écureuil 110,010, belette 62,862, lièvre des prairies 5,506, renard argenté, bleu, croisé, blanc et roux 2,086, loutre 1,866.

L'industrie des fermes à fourrures a maintenu la valeur de ses produits à un niveau élevé, ayant pour la première fois depuis qu'elle est établie dépassé la valeur des fourrures d'animaux sauvages. La valeur totale des peaux d'élevage se chiffrait par \$1,994,563.

**Saskatchewan.**—L'industrie des fourrures d'animaux sauvages en Saskatchewan a traversé une période de rapide réorganisation au cours des dix dernières années. La province a inauguré le régime du trappeur unique par zone, assurant ainsi la sécurité des trappeurs dans leurs concessions de piégeage.

A cause de pratiques irrégulières et du manque d'administration, le castor avait presque disparu en Saskatchewan en 1944 et l'industrie du piégeage en général était en voie de disparaître. Un comité fut désigné par le gouvernement en 1945 pour étudier cette situation déplorable et recommander les mesures nécessaires pour encourager et aider les trappeurs qui tiraient leur subsistance de la pêche et de la chasse, particulièrement dans les régions isolées du Nord.

Un service de vente des fourrures a été établi à Regina afin d'assurer aux producteurs un lieu d'enchères à proximité, où leurs fourrures pourraient être classées, étalées et vendues au plus offrant. En 1946, la province a conclu avec le gouvernement fédéral un accord pour la conservation des animaux à fourrure par lequel les deux gouvernements s'engageaient à consacrer chaque année une certaine somme à l'administration des animaux à fourrure et du gibier et à l'amélioration de l'habitat de la faune des régions isolées du Nord, au bénéfice des habitants de ces régions. L'intérêt particulier du gouvernement fédéral dans ces régions concerne le bien-être des Indiens des traités qui sont sous sa tutelle. Les règlements accordaient aux Indiens, aux Métis et aux Blancs des droits égaux et la même sécurité dans leurs concessions de piégeage collectives, familiales ou individuelles. Les trappeurs ont élu des conseils locaux comme leurs porte-parole auprès du ministère provincial des Ressources naturelles. Au cours des cinq années suivantes, 3,600 castors ont été transportés des régions habitées dans de nouveaux domaines de la frontière nord, où ils étaient nécessaires à la propagation de l'espèce et à l'amélioration et au maintien des niveaux d'eau. Grâce à cette initiative le nombre des castors s'est accru sans cesse; la prise qui était d'environ 400 peaux en 1943-1944 a atteint le chiffre de 51,700 en 1954-1955.

En 1946, le programme de piégeage du rat musqué dans le sud de la Saskatchewan a été inauguré. Chaque trappeur des régions habitées obtient un permis qui détermine la région où il est autorisé à capturer le rat musqué ainsi que le contingent qui lui est attribué, d'après le nombre de huttes et de biefs qui s'y trouvent. On estime que cinq rats